



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Dénomination de la Place Charlie

DE20150209_66

Conseil municipal du 9 février 2015

Rapporteur :
Xavier BONNEFONT

Télétransmise à la Préfecture le 11 FEV. 2015
Affichée le 11 février 2015

L'an deux mille quinze le neuf février à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 22 janvier 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Etait absent :

Mme SERRALHEIRO

Ont donné procuration :

- M. VERGNAUD à Mme LEGRAND
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Samantha BOURGOGNE

Dénomination de la Place Charlie

Développement culturel
id : 838

Conseil municipal
9 février 2015

66

Rapporteur : Xavier BONNEFONT

Suite aux événements tragiques perpétrés début janvier qui ont vu disparaître des dessinateurs et auteurs de talent dont l'engagement était un moteur et la conviction une inspiration, les témoignages se sont succédés. Ils ont entraîné une prise de conscience populaire et collective pour la liberté de la presse, la liberté d'expression et contre toute forme d'obscurantisme. Angoulême, capitale de la bande dessinée, dont l'identité s'est construite autour du 9ème Art avec ses professionnels et ses passionnés, et qui partage des souvenirs émus de l'histoire de son Festival avec Charlie Hedbo, a souhaité rendre hommage à l'opiniâtreté de Cabu, Charb, Tignous, Honoré et Wolinski, mais aussi au courage des policiers et journalistes également décédés dans cet attentat.

La direction du Festival international de la bande dessinée, à laquelle nous nous sommes associés, a créé un « prix Charlie de la liberté d'expression » qui sera remis chaque année à un dessinateur dont « l'œuvre incarne une forme de résistance de pensée ». D'autres initiatives ont également été mises en place : Grand Prix d'honneur à Charlie Hebdo, organisation d'un concert dessiné exceptionnel, programmation d'une table ronde sur la liberté de la presse, exposition reproduisant une sélection de « unes » historiques de Charlie Hebdo, accrochage de kakémonos représentant les noms des victimes sur la façade de l'Hôtel de ville d'Angoulême...

La dénomination proposée, dont les plaques ont été posées de façon symbolique durant le Festival, ancre dans la ville un hommage durable à Charlie et à la liberté d'expression et vient prolonger la spécificité d'Angoulême dont le centre ville possède les rues Hergé, Goscinny et l'impasse Charlie Schlingo.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de débaptiser la partie de la place des Halles située au sud de la rue du Chat (cf le plan annexé) et de la dénommer « Place Charlie » « Pour la liberté d'expression ».

Je vous précise que cette proposition a été accueillie favorablement par les riverains.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
9 février 2015
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint

